



Modalités d'admission en 1^{ère} année du cycle licence

Année universitaire 2020/2021

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM) est un établissement public d'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère de la Culture. L'école accueille tous les ans 115 étudiants en première année du cycle licence après avoir reçu environ 2 600 demandes d'admission.

L'ENSAPM est une école où les étudiants sont formés pour devenir des architectes compétents, à l'esprit ouvert, habités par des idées prospectives sur la société qu'ils serviront. Les métiers de l'architecture sont devenus multiples et l'école fait en sorte que la grille pédagogique offre une approche pluridisciplinaire.

1 – Public concerné : tous les candidats peuvent s'inscrire sur PARCOURSUP quelle que soit l'année d'obtention du bac

Sont autorisés à s'inscrire : les candidats titulaires et/ou en préparation du baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles. Les candidats titulaires et/ou en préparation du DAEU. Les candidats titulaires et/ou en préparation d'un brevet de technicien spécialisé « collaborateur d'architecte » ou technicien du bâtiment option B « assistant en architecture ». Les candidats de nationalité européenne (UE), d'un pays de l'Espace économique Européen, de la Confédération helvétique ainsi que ceux de nationalité monégasque et andorrane, s'ils sont titulaires d'un diplôme donnant accès de plein droit à l'enseignement supérieur français et qu'ils peuvent justifier d'un niveau de connaissance du français qui leur permette de suivre des études dans cette langue.

Pour vous inscrire à l'ENSAPM, vous devez OBLIGATOIREMENT vous préinscrire sur l'application internet : <https://www.parcoursup.fr/>

Les étudiants âgés de 26 ans et plus, dès lors qu'ils souhaitent s'inscrire en licence 1 doivent aussi s'inscrire sur Parcoursup.

2 – Préinscription sur [parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr/) : du mercredi 22 janvier 2020 au jeudi 12 mars 2020 à 23:59 (heure de Paris).

Parcoursup est une application internet qui permet de faire des vœux de formation pour l'accès à la première année du cycle licence dans l'enseignement supérieur en France dans le cadre de la formation initiale, d'obtenir les réponses des formations à ses vœux et de répondre aux propositions qui lui sont transmises par le biais de la plateforme.

Vous pouvez obtenir plus d'informations relatives au fonctionnement de Parcoursup sur le lien d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>

3 - Choix des spécialités au lycée

Se préparer à ce qui fait réussir après le baccalauréat. Le choix des spécialités doit être libre et a pour objet d'approfondir les disciplines qui vous intéressent en fonction de vos goûts.

Les attendus pour réussir dans la formation d'architecte :

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui nécessitent :
la capacité à appréhender la spatialité,
le goût pour la création, l'invention, la fabrication,
le goût pour les questions sociales, environnementales et culturelles,

l'envie de rendre opérationnels les savoirs scientifiques,
l'ouverture d'esprit et la capacité du travail en équipe,
l'expression orale et écrite,
l'intérêt pour l'expression graphique,
une forte capacité de travail.

4 – Aucun envoi du dossier de candidature par voie postale, procédure totalement dématérialisée

Seuls les vœux confirmés seront étudiés et pourront donner lieu à une proposition d'admission. Après le jeudi 2 avril 2020, vous ne pourrez plus confirmer vos vœux.

5 – Paiement des frais d'inscription de 37 €

2 modes de paiement vont être proposés pour le paiement des 37 € correspondant aux frais de dossier :

- **Chèque à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'ENSAPM.** Les chèques domiciliés à l'étranger ne sont pas acceptés. Si vous optez pour le paiement par chèque, vous devrez envoyer par voie postale votre chèque, au plus tard le jeudi 2 avril 2020 (cachet de la poste faisant foi). Toutefois, vous pouvez poster votre chèque avant cette date, si vous le souhaitez. Pour les envois à partir de l'étranger, il est vivement conseillé d'utiliser les formules express (DHL, Chronopost, FEDEX, UPS)

Vous devez inscrire au dos du chèque dûment complété avec signature, les éléments concernant le candidat : nom et prénom + N° de dossier délivré par Parcoursup + N° de téléphone.

- **Le paiement électronique par carte bancaire (PAYBOX) s'effectue directement sur Parcoursup.**

Ces 37 € de frais de dossier ne sont pas remboursables (les boursiers sont exonérés de ces frais).

Si vous avez déclaré bénéficier d'une bourse de l'enseignement secondaire ou d'une bourse sur critères sociaux (BCS) de l'enseignement supérieur afin d'être exonéré(e) de ces frais, vous devez fournir un justificatif recto-verso pour l'année scolaire en cours, 2019/2020, l'année 2020/2021 n'est pas prise en compte. Pour les boursiers certifiés par le CROUS/CNOUS, votre candidature est automatiquement validée, il n'est donc pas nécessaire d'envoyer votre attestation de bourse par voie postale.

Le livret scolaire étant dématérialisé il n'est pas utile de l'envoyer par voie postale. La commission d'admission de l'ENSAPM les récupérera directement sur Parcoursup.

Le service de la scolarité de l'ENSAPM après vérification de votre candidature vous fera un accusé de réception sur Parcoursup. Seuls les vœux validés dans Parcoursup sont examinés par un jury composé d'enseignants de l'école, qui retiendra les candidats admissibles.

6 – Admission

Les modalités sont modifiées exceptionnellement au regard de l'épidémie du COVID-19

Le nombre de candidats excédant la capacité d'accueil de l'école, l'admission à l'ENSAPM s'effectue sur le principe d'une seule modalité : examen du livret scolaire. Il est recommandé de soigner la lettre de motivation et la fiche avenir. Pour les lycéens, l'examen des livrets scolaires reposera sur les notes aux épreuves anticipées du Baccalauréat et les notes des trois trimestres de classe de Première et les deux trimestres de classe de Terminale. Pour les candidats engagés dans des études supérieures (bac obtenu avant 2020), l'examen reposera sur les notes obtenues aux épreuves du Baccalauréat.

Un classement sera fait à l'issue de cet examen pour définir la liste des candidats admissibles.

Le classement des candidatures retenues sera transmis à Parcoursup au plus tard le lundi 11 mai 2020. Les candidats devront à compter de cette date valider leur vœu s'ils sont dans la sélection de l'école.

La date de la rentrée 2020/2021 sera affichée sur le site web de l'ENSAPM à la mi-juillet